



Proposition d'amendement

Version 2

mlj / 3 juin 2024

DTT 42 2023.BVD.5909 Anet, Lindenhof, constructions agricoles de remplacement et groupe d'habitation externe

Auteur-e	Proposition	+ / ++	- / --
CIAT (Ryser, PVL)	1. Approbation assortie de la charge suivante : La faisabilité technique ainsi que la rentabilité d'une installation de biogaz doivent être examinées dans le cadre de l'élaboration du projet de constructions agricoles de remplacement. Le résultat de cet examen sera présenté à la commission compétente (CIAT) au moment de préaviser le crédit d'exécution pour le remplacement du chauffage dans l'établissement pénitentiaire de Witzwil.	+	
Blatti (UDF)	2. Approbation assortie de la charge suivante : Veiller, en ce qui concerne la rentabilité, à ce que le projet ne fasse pas concurrence aux installations de biogaz existantes dans la région.		-